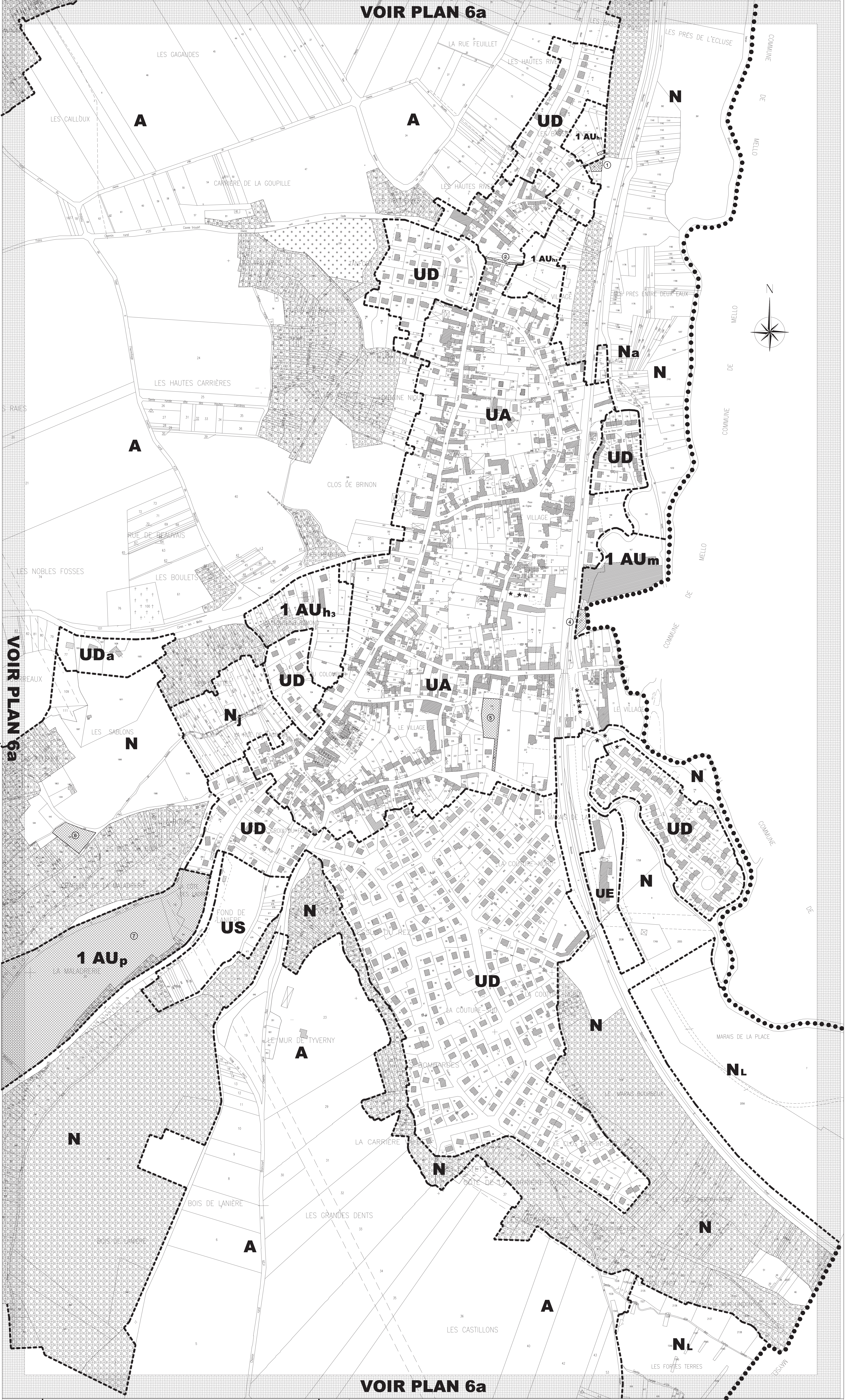




Commune de
CIRES-LES-MELLO

PLAN LOCAL
D'URBANISME

6b

APPROBATION
N° pour être annexé à la
délibération n° 0000 du 00/00/00

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
Bourg
Echelle : 1/2000e

●●●●

Limite communale

Limite de zone

Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer

Boisements à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme et dans les conditions de l'article 13 de la zone A

Emplacement réservé

*

Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme

Partie visible sur un autre plan

UA

Zone urbaine ancienne

UD

Zone urbaine de type pavillonnaire

UDa

Secteur urbain de type pavillonnaire caractérisé par un grand parcellaire

UE

Zone urbaine à vocation économique (agricole et artisanat)

US

Zone urbaine à vocation d'équipements sportifs

1 AUh

Zone à urbaniser à vocation d'habitat, immédiatement urbanisable

1 AUm

Zone à urbaniser à vocation d'habitat mixte, immédiatement urbanisable

1 AUp

Zone à urbaniser ayant vocation à recevoir des équipements publics et collectifs (collège...), immédiatement urbanisable

A

Zone agricole

N

Zone naturelle à protéger

Na

Secteur naturel accueillant une activité

Nj

Secteur naturel accueillant des jardins potagers

NL

Secteur naturel destiné à l'accueil d'activités de loisirs (installations ludiques liées à la présence de l'eau, centre équestre, camping...)